

**Délégation Territoriale de l'Aube**

**Service émetteur :**  
Service santé-environnement

**Affaire suivie par :**  
Sylvain GUYARD

**Courriel :**  
[sylvain.guyard@ars.sante.fr](mailto:sylvain.guyard@ars.sante.fr)  
**Tél :** 06 60 83 18 65

La Directrice de la Délégation Territoriale de  
l'Aube

A

Troyes Champagne Métropole  
1 Place Robert Galley  
BP 90  
10001 TROYES CEDEX

Troyes, le 27 mars 2026

**Vos réf :** PLU de Troyes

**Nos réf :** 2026A/1544

**Objet :** PLU Troyes – Consultation des services de l'Etat pour avis sur modification n°10 et Procédure de révision allégée n°2

Par courriel en date du 5 mars 2026, vous m'avez communiqué pour avis le projet visé en objet.

L'analyse des éléments présents au dossier appelle plusieurs remarques sur le volet sanitaire.

Procédure de révision allégée n°2 :

Cette révision prévoit notamment une réduction de la zone protégée en cœur vert sur la parcelle AR 849, afin de permettre la constructibilité d'une maison d'habitation.

Cette parcelle est située sur un terrain présentant une forte probabilité de débordements par remontée de nappe, ainsi qu'un risque d'inondation au regard Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de l'agglomération troyenne.

Au regard de ces éléments, si toutefois un projet de construction sur cette parcelle était maintenu, il est préconisé de ne pas prévoir de sous-sol ni de cave dans la future habitation.

En conclusion, j'émet un **avis favorable** au projet arrêté de la révision du PLU de la commune de Troyes, sous réserve de la prise en compte des éléments précédents.

La Directrice de la Délégation Territoriale de l'Aube



Aurélie HUGOT-JEANNARD